

**Motion contre la loi NOME**  
**Conseil municipal du 26 janvier 2011.**

Proposée par Philippe Leeuwenberg, Claudine Giron, Pierre Gautronneau,  
Groupe « A gauche pour Die »

Le gouvernement réforme le « marché » de l'électricité avec la loi NOME (Nouvelle Organisation du marché de l'Electricité). Pour répondre à la volonté d'ouverture à la concurrence de la commission européenne, EDF se voit dans l'obligation de céder 25% de sa production électrique d'origine nucléaire à ses concurrents.

Selon la CRE (Commission de régulation de l'énergie) la quittance EDF augmentera mécaniquement de 25% d'ici à 2015.

**Pour la commune de Die**, la facture passerait de 120 000 € en 2010 à 160 000 € en 2015. Cette loi augmentera les difficultés budgétaires des communes, à Die comme ailleurs. Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, l'augmentation des tarifs de l'électricité aura pour conséquence une augmentation de la fiscalité des communes.

La hausse des tarifs **pour les usagers** risque de créer des demandes accrues d'aides au paiement des factures électriques et la précarité énergétique.

**Pour le service public** l'augmentation se répercutera sur les usagers (SNCF, Transports en commun etc.). L'hôpital de Die verra sa facture passer de 70 900 € en 2009 à 84 400 € en 2013.

Après avoir payé pour les infrastructures gigantesques d' EDF, les usagers devraient payer une seconde fois pour fournir des dividendes aux actionnaires des « opérateurs » privés concurrents d'EDF.

Le conseil municipal de la commune de Die demande au président de la République et au premier ministre de proposer au parlement d'abroger la loi NOME.

Le 26 janvier 2011